

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-43

DEFINITION DE LA STRATEGIE « AGRICULTURE ET ALIMENTATION » DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION (SMAG) DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Date de la convocation
25/05/2021

Nombre de délégués
En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 13 (dont 1 pouvoir)
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Le 1^{er} juin 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.
L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus.
Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
BEZIAT Françoise	x				
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.					
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe			x		
PETIT Christophe		B. POUYAUD	x		
SIMANDOUX Nelly					
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		1		1	2

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	X				
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas	X				
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles	X				
MOUNAUD Patrick			X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	7			7	7
TOTAL EPCI et communes	10			10	10

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET : Programme P1 Agriculture alimentation

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 : Millevaches territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Axe 2 : Millevaches, territoire en transition - Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 19 : Favoriser l'accès au foncier pour des porteurs de projets innovants

Mesure phare 20 : Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles

Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Considérant :

- Le rapport d'audit interne d'avril 2021 pour la préfiguration de la stratégie agricole du SMAG

- Les décisions / orientations prises lors du bureau restreint du 20 avril 2021.

Contexte :

Alors que plusieurs projets du programme « Agriculture et alimentation » arrivaient à leur terme fin 2020 – début 2021 (REGAL, Expérimentation myrtille sauvage, échéance de conventions pour la Marque Valeur Parc naturel régional), le nouvel exécutif du SMAG a souhaité redéfinir la stratégie « Agriculture et alimentation » pour être à la fois plus ciblée et plus ambitieuse.

A cette fin, un audit interne a été conduit fin 2020 – début 2021 afin de proposer aux élus différents scénarii d'intervention à l'aube du nouveau Contrat de Parc avec la Région

Nouvelle Aquitaine. Des producteurs, distributeurs, partenaires techniques, élus ont été rencontrés individuellement pour mettre en perspective le bilan des actions passées, les besoins et manques exprimés, avec les possibilités d'accompagnement par le SMAG.

Description du projet :

L'audit a souligné, précisé et actualisé le manque de certaines productions, des problèmes d'accès au foncier, l'insuffisance d'outils de transformation et commercialisation, un besoin de reconnaissance de l'existant.

Quatre grands enjeux correspondant à autant d'axes de travail possibles ont été dégagés :

- Le foncier agricole ;
- La structuration des filières ;
- La valorisation des produits (fin de filière) ;
- Le travail en lien avec les projets conduits par le Pôle Gestion de l'espace (coordination des PAEC).

Ces grands axes ont été déclinés sous formes de scénarii identifiant à la fois les projets à conduire, les moyens humains et financiers. Après présentation en bureau restreint, le scénario proposé, mobilisant 2 ETP, est le suivant :

- 1 Equivalent Temps Plein (ETP) sur le foncier agricole et la structuration de filières dont les pistes d'actions sont détaillées ci-dessous ;
- 0,5 ETP sur la valorisation de fin de filière (pistes d'actions détaillées ci-dessous) ;
- 0,4 ETP sur la poursuite de la coordination des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) ;
- 0,1 ETP sur l'animation du programme *Plantons des Haies en Nouvelle Aquitaine* à destination des agriculteurs du territoire, si réponse positive à l'appel à projets.

Cette stratégie a vocation à être déployée en cohérence et partenariat avec les stratégies ou Projets Alimentaires Territoriaux (tel que le PAT 23) portés par les collectivités sur le Parc.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA STRATEGIE AGRICOLE	
PISTES D' ACTIONS POUR 2021 ET LE NOUVEAU CONTRAT DE PARC 2022-2024	
A_Foncier Agricole et Structuration de filières <i>Moyen humain : 1 ETP (financement Contrat Parc)</i>	
Foncier agricole (Mesure 19 copilotée avec les Communautés de communes)	Structuration de filières (Mesure Phare 20)
Objectif : maintenir l'activité agricole et faciliter l'installation de petites exploitations innovantes à même de diversifier l'offre en produits locaux sur le territoire, notamment en maraîchage	Objectif : Accompagner la structuration de filières agricoles locales de la production jusqu'à la consommation en maximisant la valeur ajoutée pour le territoire
Mise en place et coordination d'un réseau foncier agricole à l'échelle du PNR pour faciliter de façon cohérente l'installation, la transmission, la restructuration foncière : Dans un 1 ^{er} temps, implication dans les instances foncières existantes des collectivités ; Puis mise en place proprement dite du réseau pour appui aux diagnostics fonciers, à la circulation de l'information, échanges d'expérience, etc. ; Réseau ouvert aux collectivités (en lien avec leur politique	Filière maraîchage : un travail en lien avec celui sur le foncier et le programme Adapt' Filière sarrasin : poursuite du projet « Développement et structuration d'une filière sarrasin en Agriculture biologique » : Avec a minima les Chambres d'Agriculture 19, 23, et Creuse Grand sud ;

<p>d'accueil-attractivité), aux organismes professionnels agricoles, aux partenaires de la Charte de Parc.</p> <p><u>Indicateurs de réalisation envisagés</u> : maintien de la SAU, du nombre d'exploitations global, installations en maraichage</p> <p><u>Accompagnement des collectivités pour la mise en place de dispositifs renforçant l'autonomie alimentaire</u></p> <p>Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt pour connaître les collectivités intéressées par ces enjeux d'autonomie alimentaire et d'adaptation au changement climatique Porter à connaissance des expériences et des dispositifs (type bail, régie agricole, ferme intercommunale...) Animation du réseau pour la mise en place de dispositifs pertinents pour les collectivités</p> <p><u>Indicateurs de réalisation envisagés</u> : nombre de communes accompagnées, de participants, de rencontres, de parcelles en expérimentation, de dispositifs engagés et degré de reproductibilité</p>	<p>En 2021 permettre la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique pour unité de séchage/triage/stockage ; Accompagner son lancement en 2022, puis contribuer à la valorisation des produits.</p> <p><u>Filière myrtille sauvage :</u> en 2021 poursuite de l'implication dans le cadre désormais du projet « Myrtille sauvage du Massif central 2020-2021 » porté par le PNR des Monts d'Ardèche aux côtés notamment des PNR du Livradois Forez, du Pilat et d'Ipamac ; la poursuite du projet est espérée en 2022 ; à partir de 2021, assurer la capitalisation et la communication, à l'échelle du territoire, de ce projet et du « Programme d'expérimentation et d'innovation » conduit sur le PNR de 2015 à 2020 (à l'origine du projet Massif central) ;</p> <p><u>Indicateurs de réalisation envisagés</u> : nombre de parcelles en expérimentation, de rencontres, de participants, d'hectares où changement de pratiques, évolution des rendements</p>
--	---

B_Valorisation des produits – fin de filière (Mesures 20 et 21)

Moyen humain : 0,5 ETP (autofinancement ou futur contrat Parc à négocier)

Animation de la Marque Valeurs Parc naturel régional :

Maintenir dans un premier temps la Marque en fonctionnement avant de pouvoir la développer de façon conséquente, en considérant cet outil comme essentiel dans l'identification territoriale ;
Durant les 6 prochains mois : renouvellement des marquages pour 5 des 6 bénéficiaires (audits), actualisation de la convention pour les fruits, réponses aux demandes de marquages pour les conventions déjà actives (miel et fruits) ;

Valorisation y compris hors du territoire en mettant l'accent sur le lien avec les intermédiaires (commerces de proximité, restaurateurs, structures d'accueil touristique notamment), suivi entreprises et animation réseau bénéficiaires, liens avec le volet Hébergement touristique de la Marque (8 bénéficiaires) ;

Développement, selon les demandes, de conventions pour d'autres produits (par exemple plantes aromatiques et médicinales, viandes à finition lente) ou sur les savoir-faire et activités (laine, vannerie, activités de pleine nature par exemple) ;

Indicateurs de réalisation envisagés : nombre de producteurs marqués, nombre de marquages, degré de satisfaction des bénéficiaires, nombre de participants aux rencontres, nombre de lieux proposant des produits marqués, perception de la marque auprès des touristes

Hors Marque :

Mise à jour du catalogue des producteurs en vente directe diffusé en 2020, construction d'un outil analogue pour les points de vente, déclinaison sous forme de carte interactive ;

Actions d'animation / communication (par exemple campagne de communication sur réseaux sociaux et diffusions autres médias, présence sur évènements festifs ou salons professionnels) ;

Venir en appui des collectifs de producteurs et artisans- commerçants pour permettre la valorisation des productions du territoire

Indicateurs de réalisation envisagés : nombre de collectifs de producteurs/points de vente de produits locaux accompagnés

C_Pratiques agroenvironnementales

Moyen humain : 0,5 ETP (environ 60% de subvention)

Coordination des Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques :

Campagne annuelle d'animation, communication, suivi, lien avec les partenaires techniques et financiers

Animation de programmes qui visent l'amélioration des pratiques agricoles :

Haies, pratiques vertueuses, sensibilisation...

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la proposition de stratégie Agriculture et alimentation présentée ci-dessus.
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente stratégie et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la proposition de stratégie Agriculture et alimentation présentée ci-dessus.
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente stratégie et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe BRUGERE

Voité à l'unanimité moins 1 abstention

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 11.06.21 Et qu'elle a été affichée le 11.06.21
Le Président,



